
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 mars 2015 à 18 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. GILLES DEGUIRE

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement

Nombre de personnes dans la salle : zéro (0)

Le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, déclare la séance ouverte.

CA15 10 075

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mars 2015, à 18 h.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les avis de convocation signifiés aux membres du conseil d'arrondissement pour la tenue de la séance extraordinaire du 9 mars 2015, à 18 h ;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 mars 2015, à 18 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA15 10 076

Déposer pour consultation le premier projet de Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 et RM33-280 et d'abolir la zone I3-247 et adopter le second projet de règlement R.R.1562.023. (Secteur des Récollets)

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé pour consultation le premier projet de Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 et ses amendements afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 à partir d'une partie de la zone I8-256, RM33-280 à partir de la zone I3-247 et d'abolir la zone I3-247.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1150576002

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans la salle.

CA15 10 077

Déposer pour consultation le premier projet de Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 et RM33-280 et d'abolir la zone I3-247 et adopter le second projet de règlement R.R.1562.023. (Secteur des Récollets)

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.023 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 et ses amendements afin d'agrandir les limites des zones RM34-277 à partir d'une partie de la zone I8-256, RM33-280 à partir de la zone I3-247 et d'abolir la zone I3-247.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1150576002

À 18 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement, déclare la séance levée.

Gilles DEGUIRE
Maire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 avril 2015.